Image not found or type unknown

Demande concernant une notification

Par **SJB**, le **07/03/2023** à **02:25**

Bonjour, je découvre à ce jour qu'une tentative de saisie d'une somme à été faite sur mon compte par un huissier. Après l'avoir Contacter, il m'informe que j'ai été condamné par un tribunal en juillet 2023 a payé cette somme suite à une affaire dont je n'avais jamais plus entendu parler depuis ma dernière déposition au commissariat. Il m'informe que je ne peux plus faire appel car les délais est passé et qu'un courrier de décision a été déposé à mon ancien domicile ou je ne vie plus depuis plus d'un an. Et que je dois commencer à payer ou une saisie sera faite à mon domicile. Est-ce possible que je n'ai pas reçu de décision en main propre ? Cdlt

Par **P.M.**, le **07/03/2023** à **10:09**

Bonjour,

Si la signification du titre exécutoire n'a pas été faite à personne, en principe, vous pouvez encore avoir un recours, je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat specialiste...

Le Commissaire de Justice (ex Huissier) doit vous dénoncer la saisie attibution dans les 8 jours mais si vous n'avez pas informé le crancier de votre changement d'adresse, il risque de le faire aussi à votre ancienne adresse...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés